



## Conditions d'acceptation Débris de pierre

**GIELEN**

TRANSPORT  
RECYCLAGE  
CONTAINERS

Gravats à hauts risques pour l'environnement, débris, gravats de béton, de briques pierreux.

### **Sont autorisés :**

- ✓ Les matériaux pierreux tels que klinkers, béton, pierre naturelle, matériaux céramiques, ouvrages de maçonnerie et sable silico-calcaire.

### **NE sont PAS autorisés :**

- x Le plâtre/béton cellulaire (une fraction minimale est autorisée)
- x La terre (une fraction minimale est autorisée)
- x Les gravats rouillés
- x Les matériaux d'isolation
- x Les déchets industriels
- x Les matériaux pouvant contenir de l'amiante
- x Les déchets dangereux
- x Les produits chimiques
- x Les gravats de cheminée et résidus de suie (y compris scories et cendres)
- x Les briques silico-calcaires
- x Les débris d'asphalte goudronné
- x L'asphalte
- x Les revêtements de toiture goudronnés et graviers de toiture
- x Les matériaux céramiques massifs
- x Le ciment ou le béton non durci
- x Le ballast ferroviaire
- x Le sable tamisé de tri
- x Les débris de matériaux du sol, d'incendie, d'assainissement, d'évacuation imposée ou d'exploitation de décharge
- x Les autres déchets tels que déchets résiduels, plastiques, papier, déchets verts, bois, etc.